

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 597

Artikel: Parlement : opérations fiduciaires : rien n'est encore gagné
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Opérations fiduciaires: rien n'est encore gagné

Le vote surprise du Conseil national, qui est donc entré en matière sur l'imposition des opérations fiduciaires, est plus qu'une péripétie parlementaire.

Le groupe socialiste en faisait la pierre de touche de la volonté des partis gouvernementaux bourgeois de réclamer, selon une appréciation admise par le Conseil fédéral, une contribution modeste des possédants; pierre de touche aussi de l'indépendance du Parlement à l'égard du lobby bancaire. Dans ces conditions, il n'est pas inutile de photographier dans les détails la discussion des parlementaires: voir ci-dessous!

Mais l'entrée en matière signifie simplement que la commission parlementaire va se saisir à nouveau du projet.

Puis interviendra le retour au Conseil des Etats qui, lui, avait déjà fermement dit «non».

Toutes les mesures dilatoires sont donc encore possibles, longuement. Ci-dessous également, un petit scénario pour l'avenir.

D'emblée, il faut dire que le style amuse-galerie serait inadmissible. Plus provocant qu'un refus. Méprisant.

Le miracle de la Fête-Dieu

Mercredi dernier, en séance de relevée — comme il ne convient pas pour les sujets d'importance — le Conseil national attaque le thème de l'imposition des avoirs fiduciaires. Croyant l'affaire perdue, la gauche avait décidé de saisir l'occasion de cette proposition émanant du Conseil fédéral pour pro-

voquer une confrontation avec la majorité bourgeoise, et pour mettre le PDC au pied du mur. Dès l'ouverture du débat, la grande foule des intervenants (vingt-quatre, en plus des rapporteurs et des auteurs de propositions) se rue vers le président qui ne tarde pas à menacer de réduire le temps de parole: quinze minutes pour les porte-parole des groupes, cinq pour les intervenants individuels...

Le rapporteur principal Cantieni (PDC/GR) rappelle d'abord les chiffres récents: depuis la séance de la commission tenue au début mai, les avoirs fiduciaires ont maintenu leur rythme de croissance de 15 milliards par mois pour atteindre 158 milliards, montant équivalent à celui du PNB de la Suisse en 1978! Il invoque un montant annuel de 425 millions de recettes supplémentaires pour la Confédération, après évasion d'un tiers des avoirs. A la fin de son rapport solidement charpenté, le président de la commission annonce que, pour sa part, il votera l'entrée en matière; on n'en attendait pas moins de l'auteur de la motion acceptée par les Chambres en décembre 1978 et demandant au Conseil fédéral de poursuivre son examen des possibilités d'assujettir les banques à de nouvelles formes de taxations fiscales.

INTIMIDATION RADICALE

Le co-rapporteur Barchi (rad./TI) ne laisse pour sa part aucun doute sur ses intentions de refuser l'entrée en matière. Il ne juge même pas utile de citer les arguments de la minorité de la commission, fût-ce pour les repousser. Le ton du vice-président du Parti radical suisse a de quoi intimider les éventuels outsiders romands ou tessinois.

Porte-parole de la minorité, Otto Stich (PS/SO) se lance ensuite dans une très belle démonstration; relevant notamment que la mise en doute de la constitutionnalité d'un projet est toujours un prétexte pour en dissimuler le refus.

Toujours original et jamais simple, R. Kaufmann (PDC/SG) soutient une proposition destinée à ôter tout fondement à la crainte d'une évasion à l'étranger des avoirs fiduciaires après leur éventuelle imposition en Suisse.

LE RETOURNEMENT

On note les premiers mouvements divers annonciateurs de certains retournements dans les rangs du PDC.

Porte-parole de ce dernier groupe, Feigenwinter (BL) remet durement en place son collègue saint-gallois. Il le fait même en termes si peu courtois que la fissure ouverte par Kaufmann s'élargit à coup sûr.

A part Helmut Hubacher, président et porte-parole des socialistes, qui procède à une analyse politique d'envergure, les représentants des groupes n'ajoutent pas grand-chose au débat dans lequel DP apparaît; cité par W. Carrobio (PSA/TI), lecteur attentif des statistiques parues dans le n° 591.

Au nom du groupe radical, le Genevois Duboule fournit une prestation plutôt misérable en forçant encore sa voix mal timbrée et sa désinvolture habituelle: pour lui les 300 millions de francs que les banques viennent de mettre à disposition de la SSIH méritent une sincère reconnaissance et non une imposition nouvelle.

PENDANT NORVÈGE-SUISSE

Vers 18 h. 15, trois heures après le début du débat, le président annonce que le vote à l'appel nominal aura lieu le lendemain à dix heures. La tribune des journalistes se vide d'un coup et la salle progressivement. Devant un auditoire ainsi clairsemé, une quinzaine d'intervenants individuels se lancent à la